

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILIMALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** – **Transition énergétique / Biodiversité** : convention avec la chambre d'agriculture "lutte contre l'ambrosie sur les terres agricoles de Vienne Condrieu Agglomération" - année 2019

Rapporteur : Michel THOMMES

NOTE DE SYNTHÈSE

Le dispositif de lutte contre l'ambrosie s'appuie sur un plan d'actions éprouvé depuis plusieurs années. Il s'appuie sur un plan de gestion sur les bords de route communale, l'animation du réseau des référents communaux ambrosie et également un partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Isère et conclure une nouvelle convention pour l'année 2019 pour un coût équivalent à l'année 2018 (15 k€). A noter que la chambre d'agriculture du Rhône est associée en appui sur le volet relais territorial.

Il a été demandé un accompagnement plus opérationnel en 2019 avec une réduction du nombre de jours d'animation au profit des actions de lutte et bonnes pratiques agricoles.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis sont :

- participer à l'animation du réseau de veille actif
- accompagner les élus référents dans leur relation avec le monde agricole
- promouvoir la lutte contre l'ambrosie et les bonnes pratiques agricoles et identifier des itinéraires de lutte performants.

Le programme d'actions 2019 comprend ainsi pour l'ensemble du périmètre de l'agglomération (Isère et Rhône) :

- l'animation du réseau, l'accompagnement des élus référents sur les parcelles infestées y compris sur le terrain et en lien avec le monde agricole, une tournée d'évaluation sur le milieu agricole
- des actions spécifiques répondant au besoin issu du diagnostic réalisé l'an dernier et tenant compte de l'extension du périmètre au Rhône : sensibilisation sur l'importance d'un bon déchaumage avec démonstration de matériel, accompagnement des agriculteurs sur les actions de lutte sur les cultures de courges et parcelles de plantes aromatiques bio
- calage du fonctionnement de l'écimeuse de la SEP Bio Dauphiné avec suivi de l'efficacité, définition des dates optimales de passage et organisation d'une nouvelle démonstration sachant que l'investissement a été soutenu par l'agglomération.

Le montant prévisionnel de la convention 2019 s'établirait à 14 708 € TTC.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la signature de la convention "lutte contre l'ambrosie sur les terres agricoles avec Vienne Condrieu Agglomération" avec la chambre d'agriculture pour l'année 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention "lutte contre l'ambrosie sur les terres agricoles avec Vienne Condrieu Agglomération" avec la chambre d'agriculture pour l'année 2019,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 25 mars et de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention "lutte contre l'ambrosie sur les terres agricoles" avec la chambre d'agriculture pour l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 mai 2019

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 20 MAI 2019

et a été publiée le 20 MAI 2019

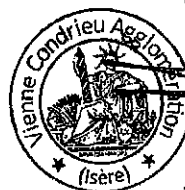


le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry Kovacs
Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat